

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 10 avril 2017 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES : M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, M^{me} Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, M^{me} Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Daniel Moreau directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

18 personnes assistent à la séance.

2017-04-104 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-105 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2017-04-106 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-04-107 DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DE MARS 2017

Le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de mars 2017.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2017-04-108 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de mars 2017 pour un montant total de 92 285.03 \$;

Adoptée à l'unanimité

2017-04-109 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 PAR DELOITTE

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Gariépy, FCPA CA, la firme Deloitte, dépose le rapport financier 2016 et donne les explications.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'adopter le rapport financier 2016, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-110 AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'EN 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-111 AUTORISATION DE FAIRE PARVENIR À LA COUR MUNICIPALE, EN JANVIER DE CHAQUE ANNÉE, LES COMPTES DE TAXES EN ARRÉRAGES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire parvenir à la cour municipale les comptes de taxes en arrérages permettant à la municipalité de garder ses droits pendant une période de dix ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à faire parvenir à la Cour municipale, en janvier de chaque année, les comptes de taxes en arrérages comportant 3 années de taxes impayées.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-112 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2016-01-008 – DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AVANT PRESCRIPTION ET AUTORISATION DE FAIRE PARVENIR UN DERNIER AVIS AVANT TRANSMISSION À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA POUR RECOUVREMENT DES MONTANTS DÛ ET/OU VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité autorise de faire parvenir à la cour municipale un dernier avis des comptes de taxes en arrérages, en janvier de chaque année.

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'abroger la résolution 2016-01-008 intitulée : Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité avant prescription et autorisation de faire parvenir un dernier avis avant transmission à la MRC de la Haute-Yamaska pour recouvrement des montants dû et/ou vente pour taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-113 AUTORISATION DE DÉPLACEMENTS / REPAS POUR FORMATION – ÉLECTIONS 2017

CONSIDÉRANT QU'EN novembre prochain auront lieu les élections municipales ;

CONSIDÉRANT QU'UNE formation est offerte gratuitement aux présidents et secrétaires d'élections ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, M. Daniel Moreau, est le président d'élection pour la municipalité et que Mme Guylaine Giguère, agit à titre de secrétaire d'élection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général et la directrice adjointe à s'inscrire à cette formation de 2 jours les 10 et 11 mai 2017 et que les frais de déplacement/repas seront à la charge de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-114 SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 68 534,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton informe le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau Routier Local (PAERRL).

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-04-115 REGROUPEMENT CAVAL RANCHE – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement Caval Ranche est une association à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT QUE les randonnées équestres permettent d'apprécier et de découvrir les panoramas que Sainte-Cécile-de-Milton renferme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend collaborer à la réussite de cette activité ;

CONSIDÉRANT l'implication de citoyens à cette levée de fonds ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'appuyer cette cause en donnant un montant de 100,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-116 PROCLAMATION MUNICIPALE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2017

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale aura lieu du 1er au 7 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil veut solliciter tous ses concitoyens Miltonnais à consulter le site Internet «etrebiendanssatete.ca» pour leur faire connaître les «7 astuces pour se recharger», informations qu'ils retrouveront sur le site «etrebiendanssatete.ca» ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, de proclamer cette semaine comme la semaine nationale de la santé mentale 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-117 ENTENTE AVEC M. PIERRE BELL

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de M. Pierre Bell survenu le 30 novembre 2016 au sein de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ;

CONSIDÉRANT que M. Pierre Bell a contesté ladite fin d'emploi mettant un terme à ses fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT que M. Pierre Bell et la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton en sont venus à une entente de principe afin de régler à l'amiable tout litige, plainte ou réclamation ayant trait à l'emploi ou la cessation d'emploi de M. Pierre Bell, le tout sans admission de responsabilité de part et d'autre.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à éviter de plus amples frais de représentation ou de contestation et régler définitivement tout litige avec M. Pierre Bell.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et résolu que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton accepte et approuve dans son intégralité l'entente de règlement, transaction et quittance qui lui fut soumise et autorise le maire de la municipalité, M. Paul Sarrazin, afin de signer ladite entente de règlement, telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-118 AUTORISATION D'ACHAT DE BILLETS POUR LE MAIRE « ÉCHEC AUX CRIMES »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise le maire M. Paul Sarrazin a assisté au tournoi de golf pour l'organisme Échec aux Crimes, qui sera tenu le 25 mai 2017 au parcours de golf Château-Bromont à Bromont ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise les frais d'inscription au coût de 120,00 \$ et le remboursement des frais de déplacement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à procéder à l'inscription.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-119 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement des stationnements municipaux se termine cette année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres pour le déneigement des stationnements municipaux pour les années 2018, 2019 et 2020.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-04-120 ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2017-05 – COUPE D'ARBRES MALADES AU 31, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en demande de prix auprès de quatre (4) entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre (4) soumissions jugées conformes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2017-05 à Arbres Conseils inc. pour la coupe d'arbres malades et le broyage de 7 souches ainsi que la disposition des débris, au 31, rue Principale, pour un montant de 3 000,00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-121 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017-03-079 CONCERNANT LA PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE LORS D'INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU ROUTIER SOUS LA GESTION DU MTMDET

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une directive du gouvernement le 21 mars 2017, l'informant qu'il n'y aura pas de permission de voirie annuelle pour 2017 sur le réseau routier sous la gestion du MTMDET pour l'ensemble des travaux jugés urgents ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adopté la résolution 2017-03-079 pour exécuter lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'abroger la résolution 2017-03-079 afin de respecter la non-permission de voirie annuelle lors d'interventions, jugées urgentes, sur le réseau routier sous la gestion du MTMDET.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-122 RÉSOLUTION AUTORISANT DES DEMANDES DE PRIX – GLISSIÈRE RUE DU ROCHER-

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire installer une glissière du côté ouest de la rue du Rocher ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de prix n'est pas un appel d'offres au sens du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général de demander des prix pour la fourniture et l'installation d'une glissière pour la rue du Rocher.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-04-123 RÉSOLUTION AUTORISANT DES DEMANDES DE PRIX – CANALISATION RUE DU ROCHER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire installer une canalisation et recouvrir une partie du fossé du côté nord-est de la rue du Rocher afin de sécuriser la rue ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à demander des prix pour la canalisation du fossé de la rue du Rocher.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-124 RÉSOLUTION AUTORISANT LA REPRISE SAISONNIÈRE DES TRAVAUX PUBLICS 2017

CONSIDÉRANT QUE la saison du printemps est arrivée et qu'il est maintenant temps de planifier le travail par les travaux publics en 2017 ;

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer le meilleur travail possible pour améliorer le service aux citoyens tout en réduisant les coûts ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette ;

QUE la supervision de niveau cadre des travaux publics est assumé par la direction générale ;

QUE le retour de M. Luc Ménard (employé saisonnier aux travaux publics) au taux horaire de 20,60\$, soit effectif pour le lundi 3 avril.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-125 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE MARS 2017

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de mars 2017 soit :

Abattage d'arbre 3

Bâtiment accessoire 2

Canalisation, entrée charretière, ponceau 3

Construction bâtiment principal 2

Démolition 1

Installation septique 2

Ouvrage de prélèvement des eaux souterraines 2

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Permis de brûlage 6

Rénovation, réparation et modification 7

Lotissement 1

Pour un total de 29 permis et une valeur totale de 778 305,00 \$

2017-04-126 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT 566-2017 - REMBOURSEMENT / QUOTE-PART COURS D'EAU LACHAPELLE BRANCHE-7

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 566-2017 – Remboursement / quote-part cours d'eau Lachapelle branche-7.

2017-04-127 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-03-095 ADOPTANT LE RÉGLEMENT NUMÉRO 565-2017

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est introduite à la résolution 2017-03-095, soit l'utilisation du terme « abroger » plutôt que « modifier » ;

DE remplacer le titre de la résolution 2017-03-095 :

« Adoption du règlement 565-2017 – Ententes relatives à des travaux municipaux, abrogeant le règlement 371-99 et ses amendements. »

PAR

« Adoption du règlement 565-2017 – Ententes relatives à des travaux municipaux, modifiant le règlement 371-99 et ses amendements. »

DE remplacer le premier considérant de la résolution 2017-03-095 :

*« **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite remplacer son règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux; »*

PAR

*« **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite modifier son règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux; ».*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'apporter ces modifications mentionnées précédemment.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2017-04-128 AUTORISATION D'ALLER EN DEMANDE DE PRIX POUR LE FEU D'ARTIFICE DE LA FÊTE NATIONALE POUR LES ANNÉES 2018-2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le feu d'artifice de la Fête nationale est terminé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire donner ce contrat pour 3 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à aller en demande de prix pour le feu d'artifice de la Fête nationale, pour une période de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-129 AUTORISATION D'UTILISER LE CENTRE COMMUNAUTAIRE EN VUE DE L'ÉVÉNEMENT « DÉFI TÊTE RASÉE –LEUCAN » ORGANISÉ PAR LA FAMILLE DRAPEAU-BERNIER ET ENCADRÉ PAR LEUCAN

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande écrite de Mme Catherine Bernier et de son fils, Thomas Drapeau, le 31 mars dernier et que celle-ci mentionne leur demande d'obtenir l'appui du conseil afin d'offrir gratuitement la salle complète du centre communautaire afin de bonifier leur levée de fonds au profit de leur événement souhaité « Défi tête rasée trois générations » ;

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire est disponible le 27 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement soit un rendez-vous auquel toute la population Miltonnaise est conviée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'appuyer l'événement de Catherine Bernier et de Thomas Drapeau en leur permettant d'utiliser la salle complète du centre communautaire le 27 mai prochain pour leur événement «Défi tête rasée – Leucan».

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-04-130 RÉSOLUTION AUTORISANT LA FORMATION ET LA MISE À JOUR POUR MAÎTRE FORMATEUR DAFA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire avoir deux personnes formées maître formateur DAFA ;

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la vie communautaire, Mme Sonia Martel doit mettre à jour sa formation de maître formateur et que Maude Fontaine a une formation DAFA de base ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Jacqueline Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser Mme Sonia Martel à suivre la formation de mise à jour et à Mme Maude Fontaine à suivre la formation de maître formateur.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-131 ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2017-02 « JEUX D'EAU – AIRE DE RAFRAÎCHISSEMENT »

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus intéressante selon les critères d'analyse et de sélection a été déposée par Tessier Récréo-Parc inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre respecte le budget et la date de réalisation pour lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2017-02 à Tessier Récréo-Parc inc. pour la fourniture et l'installation des jeux d'eau – Aire de rafraîchissement, pour un montant de 64 980,87 \$ + taxes.

QUE la présente dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q-1 : Est-ce que les montants des services (Bell / Vidéotron / HQ) inclus les taxes?

R-1 : Non, les montants mentionnés n'incluent pas les taxes.

Q-2 : Est-ce que c'est possible de ne pas couper le cèdre mort au 31 Principale? Il y a plusieurs oiseaux qui s'y perchent et je peux les observer?

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

R-2 : La municipalité évaluera cette demande.

Q-3 : Est-ce que l'eau de rejet des jeux d'eau sera recyclée?

R-3 Non, le retour de l'eau sera dirigé vers la canalisation pluviale du parc.

Q-4 : Est-ce que la municipalité aura juste un employé aux travaux publics? Est-ce que M. Normand Auclair a été congédié?

R-4 : La municipalité embauchera un étudiant en génie civil qui partagera son temps entre les travaux publics et l'urbanisme. Non, M. Auclair n'a pas été congédié, il n'a pas été rappelé.

Q-5 : Combien de soumissions la municipalité a-t-elle reçues pour la génératrice de secours?

R-5 : Ce projet a été mis de côté temporairement et nous ne sommes pas allés en soumission à ce jour. Ce projet impliquera également un A.O. pour l'installation électrique.

Q-6 : Est-ce que c'est possible d'avoir des drapeaux du Québec de la municipalité pour la fête nationale?

R-6 : Nous vérifierons ce que la municipalité a en inventaire et nous vous reviendrons.

Q-7 : Nous sommes satisfaits des services de Ben-Benny cet hiver pour le déneigement.

R-7 : Nous avons déjà rencontré l'entrepreneur et nous lui avons signifié que la municipalité était satisfaite des services rendus.

Q-8 : Nous félicitons le Conseil pour l'excellente gestion des finances de la municipalité en 2016.

R-8 : Le Conseil a à cœur les intérêts des citoyens et s'assure que l'argent des contribuables soit bien investi.

Q-9 : Est-ce qu'il y aura du rechargement granulaire sur les nouvelles rues qui seront asphaltées?

R-9 : Oui, selon ce qui est prévu au devis.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Q-10 La pulvérisation du pavage ce fera avec un seul passage ou plusieurs? Pour faire un travail de qualité, il doit passer deux fois pour éviter d'y retrouver de gros morceaux.

R-10 Il est prévu au devis qu'un seul passage. Un deuxième passage est possible exceptionnellement si des morceaux de pavage de 20 mm maximum s'y retrouvent.

Q-11 Quand la SPA des Cantons commencera la distribution des médailles?

R-11 Ils viennent juste de recevoir les médailles ce lundi 10 avril. La distribution débutera la semaine du 17 avril 2017.

Q-12 Est-ce que la municipalité peut venir vérifier un ponceau près du 481 Ménard?

R-12 Cette demande sera transmise aux travaux publics.

Q-13 Quand débutera le balayage de rue?

R-13 La semaine du 17 avril 2017.

Q-14 Est-ce que le nom de Me Mercille peut être ajouté à la liste des personnes identifiées au Comité des ressources humaines sur le site web de la municipalité?

R-14 Une vérification sera faite à ce sujet.

Q-15 Quand le MTQ prévoit balayer la rue Principale?

R-15 Nous n'avons pas reçu de confirmation, une demande leur sera adressée.

Q-16 Emprise électrique a chargé 374.50\$ + tx pour changer 2 lumières à la patinoire (c'est un prix exagéré). Ils n'ont pas de nacelle pourquoi les avoir choisis?

R-16 Une vérification sera effectuée sur la nature des travaux réalisés par l'entreprise.

Q-17 Est-ce que le gros arbre de la vieille chapelle situé au 31 rue Principale sera coupé?

R-17 Oui, le gros arbre sera coupé parce qu'il est malade et dangereux.

Q-18 Est-ce que les souches seront broyées? Qu'est-ce qui arrivera si nous déterrons des vestiges?

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

R-18 Oui, les souches seront broyées. Les risques de déterrer des vestiges sont très faibles (plus de cent ans) de plus l'intervention se fera à l'arrière du 31 Principale l'entrepreneur n'interviendra pas plus que dix pouces dans le sol. La municipalité va quand même agir avec précaution.

Q-19 Où seront situés les jeux d'eau?

R-19 Sur le terrain de volley-ball.

Q-20 Est-ce que nous pouvons connaître le montant de l'entente concernant M. Pierre Bell?

R-20 Non, cette information est confidentielle.

2017-04-132 *LEVÉE DE LA SÉANCE*

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 8 heures 41.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Daniel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier